

**2013-2019 : 6 ANNÉES D'ENGAGEMENT
POUR L'ÉGALITÉ ET LES DROITS DES FEMMES**

À l'heure du bilan des deux premiers mandats du Haut Conseil à l'Égalité, il est certain que des lignes ont bougé en faveur de l'égalité femmes-hommes, et qu'à ces changements et ces progrès, le Haut Conseil a largement contribué.

Des politiques publiques et des lois ont été renforcées. [L'avortement](#) est aujourd'hui reconnu comme un droit à part entière dans la loi ; le nombre de lieux et de professionnel.le.s de santé pouvant le pratiquer a augmenté ; l'information à son sujet fait l'objet d'un site institutionnel et de campagnes d'information. [L'ampleur des violences sexuelles](#) que subissent les femmes et les enfants est mieux connue ; ces délits et ces crimes se prescrivent désormais plus tardivement. [Sur internet, les raids de harcèlement](#) sont désormais condamnables. Ces progrès, c'est en particulier grâce au travail du HCE qu'ils sont advenus, relayé par ses membres, notamment parlementaires. Notre institution favorise le décloisonnement et le dialogue.

Des angles morts des politiques publiques ont disparu. [Harcèlement sexuel et violences sexuelles dans les transports en commun](#). [Actes sexistes dans le suivi gynécologique et obstétrical](#). Ces termes étaient encore, il y a peu, inconnus du grand public, et plus encore des politiques publiques. Aujourd'hui, ces phénomènes sont reconnus, ils commencent à être mesurés, des actions politiques sont mises en œuvre pour les combattre.

Le HCE joue un rôle central d'aiguillon des politiques publiques. Il s'est vu continuellement confier de nouveaux mandats : depuis 2017, il est chargé par la loi de réaliser chaque année [l'état des lieux du sexisme en France](#) ; le HCE est également désormais rapporteur national de la stratégie de la France à l'international en matière d'égalité, des plans de lutte contre les violences faites aux femmes, et du [plan d'action de la France relatif aux résolutions onusiennes « Femmes, paix et sécurité »](#).

La mobilisation pour l'égalité est inédite, partout dans les territoires. Avec son [Guide pour une communication sans stéréotype](#), le HCE a permis un débat inédit sur les enjeux d'égalité dans la langue française et dans nos représentations. Plus de 60 organisations ont signé la [Convention d'engagement du HCE](#) et travaillent, au quotidien, à l'égalité dans leur communication.

Partout, l'appétence pour l'égalité est forte. Les [témoignages](#) que nous avons reçus ces dernières semaines sont la meilleure preuve que, sur l'ensemble des territoires, des professionnel.le.s de l'enseignement, de la santé, de la justice, des élu.e.s, des membres d'associations, des chercheur.e.s prennent appui sur les travaux du HCE pour comprendre, convaincre, enseigner et s'organiser pour faire advenir l'égalité. Pour elles et eux, **le Haut Conseil à l'Égalité s'est imposé comme une institution légitime et crédible.**

À l'heure du 6e anniversaire du HCE se dessinent **des lignes pour le futur**, celui de la diffusion du modèle « HCE », de la duplication de ce mécanisme inédit de concertation avec la société civile et d'aiguillon des politiques publiques. À l'international, nous avons organisé, en ce mois de janvier 2019, une première rencontre d'un réseau européen des HCE, et au niveau local, des initiatives se développent, en s'inspirant de l'organisation de notre instance et de ses objectifs.

« Lors de l'installation du Haut Conseil à l'Égalité, j'avais exprimé le souhait que cette instance soit utile aux pouvoirs publics et à la société civile, en étant capable d'être une institution de référence, tout à la fois visible, crédible et indépendante.

À l'heure du passage de relais, j'ai toute confiance en la capacité de notre instance, pour continuer à tracer la voie vers un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes, fondé sur la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes.

Cela implique qu'elles puissent disposer librement de leur corps, vivre en sécurité, être autonomes et accéder à une citoyenneté pleine et entière. L'exercice de ces droits est la condition de l'égalité femmes-hommes et de l'émergence de ce nouveau contrat social, qui doit advenir dans les prochaines années. »

Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'Égalité.